

Département de l'YONNE  
Arrondissement AVALLON  
Commune d'ÉPINEUIL

25-2025

**EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire  
du 02 octobre 2025**

**ARRÊTÉ**

**Retrait de l'arrêté 17-2025 du 04 août 2025  
portant modification simplifiée n°1 du PLU**

**Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,**

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article L.240-1 portant sur le retrait d'un acte ;

Vu l'arrêté n°17-2025 du 04 août 2025 portant modification simplifiée n°1 du PLU

Vu les remarques des services de l'état dans le cadre du contrôle de légalité, exposant que : *en application de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BCL-2018-0314 du 12 février 2018, la compétence en matière d'élaboration ou d'évolution de document d'urbanisme sur [notre] territoire communal est exercé de plein droit par la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne.*

Vu la demande des services de l'état en date du 25 septembre 2025 de procéder au retrait de l'arrêté suscité ;

**ARRÊTE :**

L'arrêté n° 17-2025 en date du 04 août 2025 portant modification simplifiée n°1 du PLU est retiré

Le présent arrêté sera affiché au siège de la mairie d'Epineuil, et une copie sera transmise au Préfet de l'YONNE.

Epineuil, le 02 octobre 2025

**Le Maire,**

**Françoise SAVIE EUSTACHE**

